



une priorité du 9^{ème} programme
de l'agence de l'eau

Délimiter, protéger et restaurer les zones humides

Le nouveau programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse (2007-2012), a pour objectif de contribuer prioritairement à l'atteinte du bon état des rivières et des eaux souterraines.

Parmi les six enjeux identifiés, l'enjeu Eau et Nature affiche comme priorité la prise en compte de la biodiversité et son effet bénéfique pour la qualité de l'eau.

Le 9^{ème} programme donne ainsi une place de choix aux actions en faveur des zones humides, avec un taux d'aide en augmentation.

L'agence de l'eau Rhin-Meuse est susceptible de financer, **jusqu'à hauteur de 60%** (dans la limite de 80% d'aides publiques) les opérations visant à **protéger, diversifier, recréer et gérer les zones humides** (études, achats, travaux de restauration) dans l'objectif de sauvegarder et restaurer les zones exceptionnelles vulnérables, menacées de dégradation ou détruites, ainsi que des zones plus ordinaires, mais qui contribuent, elles aussi, à la richesse et au bon fonctionnement des bassins-versants.

[voir détail ci-après >>>](#)



Entre 2003 et 2006, 1400 hectares de zones humides ont été protégés et restaurés sur le bassin Rhin-Meuse.

La protection des zones humides, un atout

Les zones humides assument de nombreux rôles essentiels... Elles constituent des éléments déterminants dans la gestion de l'eau : elles participent à l'écrêtement des crues et à la régulation des débits des cours d'eau, elles épurent les eaux superficielles (eaux de ruissellement, eaux de débordement...) en dégradant les excès de nutriments, de matières organiques et de pesticides. Elles permettent aussi l'alimentation des nappes en eau propre. Ces milieux sont donc considérés comme des zones stratégiques pour la gestion de l'eau.

> Les opérations éligibles sont :

- **les études** : inventaires, plans de gestion...
- **les opérations de préservation** : par acquisition foncière, signature de baux...
- **les travaux de restauration et de réhabilitation** : dans l'objectif de restaurer ou d'améliorer le fonctionnement des zones humides,
- **les actions de recréation de zones humides** qui ont été dégradées ou détruites,
- **les suivis scientifiques** : pour étudier l'impact des travaux de restauration ou de recréation réalisés et suivre l'évolution des milieux dans le temps.
- L'agence de l'eau peut financer **les actions d'animation et de sensibilisation** sur la thématique des zones humides, via un dispositif d'aide au fonctionnement : les emplois-relais.



Le bassin Rhin-Meuse : 90 000 hectares de sites remarquables

Prairies alluviales des vallées de la Meuse, de l'Ill, de la Sarre, de la Nied, de la Seille ou de la Largue, anciens bras et forêts alluviales du Rhin, zones de mobilité de la Moselle, de la Meurthe, de la Thur ou de la Doller, rieds alsaciens, tourbières acides vosgiennes, étangs de la Woëvre et du plateau lorrain (étangs de Lindre, de Lachaussée, d'Amel...), mares salées de la vallée de la Seille, ces sites et milieux emblématiques sont révélateurs de la grande diversité des zones humides du bassin Rhin-Meuse. Les zones humides remarquables, les seules aujourd'hui répertoriées, représentent approximativement 730 sites pour 90 000 hectares.

Les zones humides que l'on considère comme "ordinaires" au niveau biologique, sont pour leur part moins bien connues, et donc encore plus menacées, leur dégradation passant souvent inaperçue, bien qu'elles jouent les mêmes rôles fonctionnels.

La préservation, la restauration et la recréation des zones humides peuvent ainsi constituer un complément intéressant et peu coûteux aux opérations d'assainissement, de production d'eau potable, et de gestion des débits des cours d'eau (régulation des inondations et soutien des étiages).

Protéger et restaurer les zones humides

LES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU

ASSOCIATIONS, COLLECTIVITES, CONTACTEZ-NOUS !

● NOUS METTRONS TOUT EN ŒUVRE POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE DÉMARCHE

> Vous avez un projet de préservation, de restauration ou de recréation d'une zone humide ?

> Vous souhaitez agir en faveur des zones humides, mais votre projet n'est pas encore clairement défini ?

> Vous souhaitez connaître en détail les modalités d'aide de l'agence de l'eau ?

N'hésitez pas à nous contacter, nous vous présenterons plusieurs exemples d'actions déjà réalisées sur le bassin Rhin-Meuse. Elles pourront vous permettre de préciser votre projet.

Philippe Goetghebeur
tél. 03.87.34.48.47
goetghebeur@eau-rhin-meuse.fr

Marie Lemoine
tél. 03.87.34.46.25
lemoine@eau-rhin-meuse.fr

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
"Le longeau" - Route de Lessy - Rozérieulles
BP 30019 - 57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 33 (0)3 87 34 47 00 - Fax 33 (0)3 87 60 49 85
www.eau-rhin-meuse.fr



ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE